

L'AANB

millier de fois. Il le dit dans le style qui le caractérise, et je pense qu'il avait raison. Le Sénat, tel qu'il existe au Canada, est absolument antidémocratique. Le sénateur Forsey n'a pas voulu dire, et je ne veux pas dire non plus, que les personnes qui siègent maintenant au Sénat ont une façon antidémocratique de voir les choses. Nous parlons plutôt de la structure, des dispositions constitutionnelles qui permettent à ceux de l'autre endroit de faire fi de la volonté des représentants élus.

Parfois, les gens qui discutent avec moi de cette question disent: «Mais les gens de la Chambre des communes commettent parfois des erreurs; il est bon d'avoir quelqu'un d'autre pour procéder à un second examen objectif de ces questions.» C'est un argument plausible, mais de quel droit les gens de l'autre endroit peuvent-ils rejeter ce que nous faisons? Je ferai remarquer que certaines personnes à l'autre endroit ont essayé de venir ici à la Chambre. Elles se sont peut-être présentées aux élections et se sont fait battre. Autrement dit, le public a dit qu'il n'en voulait pas au Parlement canadien; mais ces gens y sont rentrés par la porte d'en arrière.

Je crois également qu'il y a beaucoup plus de conflits d'intérêts à l'autre endroit qu'il n'y en a eu ici. Je trouve surtout regrettable que les questions concernant les banques, les institutions financières et la constitution de sociétés soient réglées par cet organisme qui a la même autorité que la nôtre, mais qui comprend des personnes ayant des intérêts dans un certain nombre de ces institutions.

● (1710)

On prétend parfois qu'il y a là-bas des gens très compétents, hommes et femmes, qui font un travail très utile en comité. C'est vrai, certains des rapports de comités ont été très utiles, car le comité a vraiment étudié à fond les questions. Et pourtant je ne vois pas pourquoi on garderait 104 sénateurs recevant un traitement complet et les retraites dont ils vont bientôt bénéficier pour que 15 ou 20 seulement d'entre eux fassent un travail utile en comité. De nombreux professeurs, universitaires, hommes d'affaires, syndicalistes et bien d'autres encore au Canada seraient capables de faire le même travail. Je le répète, garder 104 sénateurs alors que 25 ou 30 suffisent à la tâche ne me semble pas très sensé.

Je vois pas pourquoi aller parler de réforme comme on le fait parfois, notamment dans le débat toujours recommencé sur ce bill. Certains prétendront que le député va trop loin, et que s'il y a quelque chose qui cloche au Sénat, il n'y a qu'à le réformer. De temps en temps, les sénateurs eux-mêmes ouvrent un débat sur la réforme du Sénat mais ils ne le terminent jamais. La seule réforme qui se justifierait à mes yeux est celle qui prévoit l'élection d'une façon ou d'une autre des sénateurs. Leur accorder l'autorité morale que donne la responsabilité envers des électeurs, ce serait multiplier les tensions au sein du gouvernement du Canada. Nous avons déjà bien assez de difficultés à cause des conflits entre l'exécutif et le Parlement d'une part, et le Parlement et les différentes assemblées législatives d'autre part, sans ajouter à la difficulté en rendant les deux chambres électives, ce qui leur donnerait la même autorité. A mon avis, la meilleure formule à envisager est celle d'un

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

parlement monocamériste comptable à la population qui s'occuperait de toutes les affaires de la nation.

Il fut un temps, dans notre histoire, où plusieurs provinces disposaient d'une chambre haute, mais elles les ont abolies les unes après les autres. La dernière à abolir la sienne a été la province de Québec. Comment s'en sont-elles débarrassées? Les unes en mettant à la retraite ceux qui en faisaient partie. C'est une façon qui peut sembler coûteuse au premier abord, mais qui l'est infiniment moins que celle qui consiste à maintenir le Sénat à perpétuité. Certains font valoir que nous avons toujours eu un Sénat et qu'il nous faut par conséquent le maintenir. Cet argument nous permet de continuer à faire bien des choses. Des députés autour de moi ont sollicité mon avis à propos de certains changements qu'il faudrait apporter à notre régime. Il m'arrive parfois de répondre que je suis passé par tout cela au moins une bonne demi-douzaine de fois au cours des dernières décennies. Il semble tout simplement que nous ayons connu l'actuel état de choses depuis un certain temps et que ce soit la raison pour laquelle nous le conservons. Ce n'est pas là un argument en faveur du maintien du Sénat.

On a également prétendu que le Sénat est l'assemblée qui étudie la législation avec réflexion et modération. Les gens qui peuvent revoir ce qui se fait ici avec réflexion et modération sont les citoyens du Canada, et non quelques individus qui, je le répète, n'ont de comptes à rendre à personne. Il y en a encore pour soutenir que d'une certaine façon, le Sénat protège les minorités. Votre Honneur, le Sénat ne protège absolument rien. Il ne protège certes pas les minorités. Les minorités sont protégées à la Chambre, dont les membres sont responsables devant les divers groupes constituant le pays. L'autre endroit où sont protégés les droits des minorités, c'est devant les tribunaux.

En somme, c'est une bonne occasion de revoir ce qu'ont élaboré les Pères de la Confédération il y a 109 ou 110 ans et de supprimer l'autre endroit. C'est ce que propose mon bill. Celui-ci est très précis en ce qui a trait aux changements qu'il y aurait lieu d'apporter à la Constitution. Il donne même une date précise d'entrée en vigueur, soit le 1^{er} juillet 1977. En d'autres termes, les honorables peuvent rester honorables encore 7 ou 8 mois. Je sais que les chances de réussite sont minces, mais je crois que c'est là une question sérieuse qui mérite d'être débattue pour déterminer la structure et la nature du Parlement du Canada.

J'espère, monsieur l'Orateur, que ce bill qui propose l'abolition du Sénat recevra cet après-midi l'approbation de la Chambre et qu'il sera renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de la ténacité avec laquelle il persiste à présenter ce bill depuis 34 ans. Cela prouve certainement une chose. Même si l'on continue de remplacer les sénateurs nommés pendant les premières années du député à la Chambre, il remporte peut-être une bataille du fait qu'ils ne sont plus ici. Le député a sans doute remarqué qu'ils sont remplacés par d'autres personnes. Même si le député fait preuve de ténacité, il ne gagne pas beaucoup de terrain.